

ATTESTATION D'ASSURANCE BATI PISCINE

Assurance de Responsabilité civile et Responsabilité civile décennale obligatoire



Afin de vérifier la validité de cette attestation d'assurance, scannez le QR Code ou accédez au lien suivant :
<https://www.mon-site-assure.fr/attestation-rcd/pZKvjLyx>
Ce lien sera accessible dès le lendemain de l'émission du présent document.

Conformément aux dispositions du présent contrat, il est convenu qu'en cas de non-paiement de la prime d'assurance à(aux) échéance(s) définie(s), les présentes garanties seront suspendues, dans les conditions prévues à l'article L113-3 du Code des assurances.

Le souscripteur

BARHOUMI MAHMOUD
1694 AVENUE ALBERT CAMUS
83200 TOULON
N° SIREN : 890812159
Date de création : 13/08/2024
Chiffre d'affaires HT activités piscine : 200000 €
Effectif réel : 1 personnes

Votre intermédiaire :
PL CONSEILS IMMOBILIER-FINANCES
374 AVENUE 1ÈRE ARMÉE FRANÇAISE,
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél : 0658478142
Email : ADMIN@PL-IMMOBILIER-FINANCES.FR

Les assureurs

Sections I et II du contrat : PROTECT SA - Chaussée de la Jette 221 - 1080 BRUXELLES - NBB : 1.009 - FSMA : 106009A - RPR : 0440.719.894

Section III du contrat : CFDP ASSURANCES Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 1.692.240 €, ayant son siège social Immeuble de l'Europe – 62 rue de Bonnel – 69003 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 958 506 156.

Les assureurs s'engageant chacun pour leur part et sans solidarité entre eux.

Le 06/09/2024,

Les assureurs attestent que la personne dont l'identité est mentionnée ci-dessus est titulaire du contrat 00/S.20001-001538, pour la période du 02/09/2024 au 01/09/2025.

La présente attestation est valable du 02/09/2024 jusqu'au 01/09/2025 et ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

ACTIVITÉS GARANTIES

Activités exercées et déclarées dans le domaine de la piscine selon la Nomenclature des activités Piscine ENTORIA n°20200303-1. SEULES SERONT REPUTEES GARANTIES LES ACTIVITES CI-DESSOUS.

ACTIVITÉS GARANTIES

INSTALLATION DE PISCINES TRADITIONNELLES A STRUCTURE BETON

Construction de piscines selon les méthodes traditionnelles béton, du coffrage ou du gunitage.

Coffrage : assemblage de blocs ou panneaux dans lesquels le béton est coulé (piscine en béton coulé).

Gunitage : projection de béton sur une structure en treillis métallique (piscine en béton projeté).

Cette activité comprend les activités du bâtiment suivantes :

- ✓ Fondations – Terrassement,
- ✓ Pool-house inférieur à 40 m², locaux techniques,
- ✓ revêtements non immergés de murs et de sols en matériaux durs (dallage, murets, plages, margelles, clôtures), sauf revêtements à base de résine avec ou sans incorporation de granulats,
- ✓ Enduits hydrofuge, revêtements plastiques d'étanchéité et d'imperméabilisation, stratification (résine avec fibres de verres, gel coat),
- ✓ Plomberie y compris système de filtration, de traitement et chauffage de l'eau (y compris panneaux solaires thermiques)
- ✓ Electricité : Eclairages intégrés, alarmes et systèmes de sécurité, ventilation, déshumidification
- ✓ Aménagement d'espaces verts autour de la piscine et installation de systèmes d'arrosage
- ✓ réalisation de murs de soutènement par enrochement non lié ou par gabions avec remplissage par pierres, pour une hauteur n'excédant pas 3 mètres
- ✓ Installation d'abris-volets et automatismes de protection ou de couverture des piscines
- ✓ Installation de systèmes de sécurité :
 - Barrières de protection conforme à la norme NF P90-306
 - Systèmes d'alarme conforme à la norme NF P90-307
 - Couverture de sécurité conforme à la norme NF P90-308
 - Abris de piscines conformes à la norme NF P90-309

Sont exclus :

- × **Réalisation de piscines en pierre, granulat (caoutchouc, pierre), mosaïque, carrelage, y compris étanchéité sous revêtement**
- × **Application de résine polyuréthane, résine époxy**
- × **Revêtement immergé en peinture**
- × **Piscines d'une capacité supérieure à 250 m³ et /ou d'une profondeur supérieure à 2,5 mètres**
- × **Piscines à parois de verre (complète ou d'un côté)**
- × **Technique de géothermie**
- × **Piscines collectives, municipales ou à usage professionnel**

ACTIVITES LIMITEES A LA POSE D'ENDUITS, REVETEMENTS PLASTIQUES D'ETANCHEITE ET D'IMPERMEABILISATION DES PISCINES

Pose de liners, pvc armé

Pose d'enduit hydrofuge, résine polyester, stratification (résine avec fibres de verres, gel coat)

Cette activité comprend les activités du bâtiment suivantes :

ATTESTATION D'ASSURANCE BATI PISCINE

Assurance de Responsabilité civile et Responsabilité civile décennale obligatoire

- ✓ Revêtements non immergés de murs et de sols en matériaux durs (dallage, murets, plages, margelles, clôtures), **sauf revêtements à base de résine avec ou sans incorporation de granulats,**
- ✓ Plomberie y compris système de filtration, de traitement et chauffage de l'eau (y compris panneaux solaires thermiques)
- ✓ Electricité : éclairages intégrés, alarmes et systèmes de sécurité, ventilation, déshumidification

Sont exclus :

- * **Application de résine polyuréthane, résine époxy**
- * **Revêtement immergé en peinture**
- * **Installation sur piscines en parois de verre (complète ou d'un côté)**
- * **Réalisation de piscines en pierre, granulat (caoutchouc, pierre), mosaïque, carrelage, y compris étanchéité sous revêtement**
- * **Piscines d'une capacité supérieure à 250 m³ et /ou d'une profondeur supérieure à 2,5 mètres**
- * **Piscines à parois de verre (complète ou d'un côté)**
- * **Piscines collectives, municipales ou à usage professionnel**

ELECTRICITE, PLOMBERIE

Travaux de plomberie et électricité nécessaires à l'installation et au fonctionnement des piscines, spas, hammams, jacuzzis, saunas, pool house, locaux techniques.

Electricité : éclairages intégrés, ventilation, déshumidification, domotique, alarmes et systèmes de sécurité respectant les normes suivantes :

- Nf p90-306 pour les barrières de protection
- Nf p90-307 pour les systèmes d'alarme
- Nf p90-308 pour les couvertures de sécurité
- Nf p90-309 pour les abris de piscines

Plomberie y compris systèmes de filtration, de traitement et chauffage de l'eau (y compris panneaux solaires thermiques)

Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires :

- ✓ Tranchées, trous de passage, saignées et raccords
- ✓ Construction de pool house et local technique

Sont exclus :

- * **Intervention sur piscines d'une capacité supérieure à 250 m³ et/ou d'une profondeur supérieure à 2,5 mètres**
- * **Intervention sur piscines collectives, municipales ou à usage professionnel**